

## SI ROXTON M'ÉTAIT CONTÉ

*Nous avons une riche histoire, à nous d'en préserver la mémoire!*



### **Le site des chutes, un enjeu économique et historique!**

Roxton Falls tient son nom des chutes d'une hauteur d'environ 9 mètres, qui sont au cœur du village. C'est un pouvoir d'eau important qui fut mis en valeur dès le début du village.

Au fil des ans, les chutes ont fait couler « beaucoup d'eau », mais elles ont aussi fait couler « beaucoup d'encre », si on en juge par les nombreux actes de ventes, protêts et mises en demeure qui y sont liés, car ce pouvoir est un moteur économique très convoité. D'ailleurs, dès les années 1840, il est déjà exploité par le moulin à farine de M. Cook, établi sur l'île entre les chutes.

### **La British American Land Co (BALC) précise le « partage des eaux »**

Le document le plus étoffé sur les droits d'utilisation des pouvoirs d'eau est l'acte de vente du 22 septembre 1852 de la British American Land Co (BALC) à John Pratt. Cette vente couvre le terrain partant du pont, longeant la rivière sur environ 1 000 pieds et bordé à l'Est par la rue Du Marché. La vente inclue bien sûr l'utilisation du pouvoir d'eau sur le bras Est de la rivière Noire.

L'acheteur, John Pratt, est un industriel montréalais œuvrant dans le domaine du cuir. Il veut installer une tannerie à Roxton Falls et profiter du pouvoir d'eau. Il y a déjà à l'époque des barrages pour les opérations du moulin à farine sur l'île et, tel que l'acte de vente l'indique, il y a aussi un pont sur la rivière Noire, car le contrat précise que le terrain vendu débute à la sortie du pont.

Étant donné la présence du moulin à farine utilisant le pouvoir d'eau et pour éviter toute dispute, la BALC définit alors la quantité d'eau que la tannerie peut utiliser en période de « basse eau ». Ce document, qui sera par la suite maintes fois utilisé en cas de conflit entre les utilisateurs des pouvoirs d'eau, précise que l'eau que pourra prendre la tannerie, en cas d'eau basse, sera limitée à une ouverture de 1 pied carré faite à 10 pieds de tête d'eau. De plus, elle devra suspendre ses opérations temporairement si le niveau d'eau baisse à 1 pied sous la crête du barrage.

En 1859, John Pratt vend ses installations à Brakley Shaw, un américain. C'est ce dernier qui fera alors prospérer la tannerie durant plusieurs années, mais cette histoire fera objet d'un feuillet à venir!

Durant la deuxième moitié du XIX siècle, alors que les tanneries et le moulin à farine étaient en opération, le partage de la puissance hydraulique de la rivière Noire fut à l'occasion un sujet de litige entre les exploitants des barrages, et ce, généralement en rapport à la quantité d'eau utilisée ou à l'entretien des barrages. Litiges qui selon les archives, furent souvent l'objet de protêts, de mises en demeure et de règlements notariés. L'utilisation maximale de cette force motrice étant essentielle au maintien des opérations!

